



Honoraires de resultat pour mon avocat

Par **valye**, le **02/01/2017** à **16:24**

Bonjour,

Suite à une llooonngguuuue procedure contre mon employeur j ai enfin obtenu une somme pour ce don il avait été condamné après avoir payé mon avocat pour sa plaidoirie et de nombreuse années d attente.

Aussi sur la somme total qui me revient outre la déduction pour l hypothèque judiciaire mon avocat me demande de lui envoyer un courrier lui donnant mon accord pour qu il perçoive 10% de cette somme avec une TVA 20% se qui fait plus .

Il me dit que se sont des honoraires calculées en fonction du temps passé et à passer (alors que je l avais payer lors de sa prestation devant le tribunal) , ainsi que la difficulté du dossier et du résultat à venir ou intervenu.En bref il s agirait d une convention honoraires homologuée par le tribunal il lui revient dont un honoraire de résultat!!

Il ne m avait jamais parlé de cela et je suis surprise car j ai sorti des sommes pour le payer et là il prend un somme assez importante sur ce qui m'est dû.

Est-ce normal ? et si je ne lui fait pas la lettre d autorisation que se passe t il ? merci beaucoup

Par **ASKATASUN**, le **02/01/2017** à **22:48**

Bonsoir,

[citation]Est-ce normal ? et si je ne lui fait pas la lettre d autorisation que se passe t il ? merci beaucoup[/citation]

Avez vous conclu une convention d'honoraires avec votre avocat ? Dans l'affirmative que prévoit elle ?

[citation]Il s'agirait d'une convention honoraires homologuée par le tribunal il lui revient donc un honoraire de résultat!![/citation] S'agissant d'un contentieux du travail, sans doute jugé devant un Conseil de prud'hommes puis une Cour d'appel, aucune de ces juridictions ne fixe les honoraires des avocats.

Demandez à votre avocat d'établir sa note finale d'honoraires, déduisez ce que vous avez déjà réglé comme provisions, vous ne lui devez que ça si aucune convention d'honoraires n'était prévue initialement.